

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313148

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Avenant n°3 à la convention de gestion du revenu de solidarité active passée entre le
Département et la mutualité sociale agricole Provence-Azur 2015-2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi prévoit qu'une convention de gestion du revenu de solidarité active (RSA) est conclue entre les Départements et les organismes assurant le service de cette prestation, les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de mutualité sociale agricole (MSA).

Afin de finaliser les engagements bilatéraux de la prochaine convention triennale 2019-2021, il est proposé de prolonger de 3 mois, par avenant, la durée de l'actuelle convention de gestion du RSA 2015-2018 passée entre le Département et la MSA Provence-Azur, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018.

La prorogation de la convention de gestion passée avec la CAF des Bouches-du-Rhône fait l'objet d'un rapport séparé.

L'avenant n°3, annexé au présent rapport, porte sur la modification de l'article n° 20 relatif à la durée de la convention de gestion 2015-2018, avec une date de fin reportée au 31 mars 2019.

Ce rapport concerne le financement de la MSA Provence-Azur, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant estimatif trimestriel de 7 300,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

